MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL,
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques
et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP**

**Tél. : 01-49-55-44-92
Fax. : 01-49-55-56-17**

NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2081

DATE : 21 AOUT 1998

CLASSEMENT

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

A

**MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

OBJET : Modalités de formation en milieu professionnel en BEPA "Exploitation", spécialité "Aquaculture" et en BTA "Production", qualification "Aquaculture".

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate.

PLAN DE DIFFUSION

**Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés**

POUR INFORMATION

**Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public**

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités de formation en milieu professionnel en BEPA "Exploitation", spécialité "Aquaculture" et en BTA "Production", qualification "Aquaculture".

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

La formation en milieu professionnel est de dix à douze semaines en BEPA, dont six semaines minimum dans une exploitation dont l'un des processus de production sert de support au rapport de stage.

En BTA, la formation en milieu professionnel est de dix à quatorze semaines (350 à 500 heures).

Les entreprises ou exploitations pouvant accueillir des élèves en stage doivent avoir pour objectif principal la production aquacole : salmoniculture, pisciculture d'étang, pêcheur professionnel en eau douce (le prélèvement en milieu naturel étant assimilé à la production), aquaculture en eau de mer.

La présence dans ces entreprises d'autres activités, liées à la production aquacole, telle que transformation, commercialisation ... permettra en outre au stagiaire d'avoir une vision plus complète de la filière aquacole.

L'entreprise d'accueil doit pouvoir assurer l'encadrement du stagiaire, et lui fournir des données technico-économiques.